

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **4 août 2025 à dix-neuf heures trente**, à la salle du conseil, 253 rue Saguenay, à laquelle session sont présents :

M. Serge Lemyre,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère	district # 1
M. Henri-Paul Côté,	conseiller	district # 3
M. Robert Blackburn,	conseiller	district # 4
M. Adrien Belkin,	conseiller	district # 5
M. Martin Morissette,	conseiller	district # 6

EST ABSENTE :

Mme Dominique Baillargeon,	conseillère	district # 2
----------------------------	-------------	--------------

ASSISTE ÉGALEMENT :

M. Jimmy Tremblay,	directeur général et greffier-trésorier	
--------------------	---	--

AVIS DE CONVOCATION :

Monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, dépose devant le conseil un certificat de signification établi Johanne Larouche, secrétaire et monsieur Daniel Bélanger, journalier aux travaux publics, qui attestent avoir signifié l'avis de convocation de la présente séance, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2025-119

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation du procès-verbal :-

2.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2025

3.- Correspondance

4.- Aide aux organismes

5.- Affaires diverses :-

5.1 Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, *Journées de la culture*, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

5.2 Projet du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies 2026-2036, 3^e génération, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, adoption

5.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, année 2025, modification

5.4 Autopompe-citerne, les services conseils Ghyslain Robert, offre de service

5.5 Projet de construction de la nouvelle caserne, Chiasson & Thomas arpenteurs-géomètres, offre de service

6.- Règlements :-

6.1 Règlement Omnibus municipal 2025-05 relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique applicables aux municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay

6.1.1 Adoption du règlement

7.- Approbation des comptes

8.- Compte rendu des comités

9.- Varia :-

9.1

9.2

10.- Période de questions du public

11.- Prochaine séance ordinaire du conseil, le mardi 2 septembre 2025, 19h30

12.- Levée de la séance

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2025

C-2025-120

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 7 juillet 2025** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.-** La vice-première ministre et ministre, madame Geneviève Guilbault, informe qui suite aux recommandations de notre député, qu'elle accorde une aide financière maximale de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration sur les rangs Saint-François, Saint-Joseph, Sainte-Marie et le chemin de la Pointe-aux-Pins, (dossier TJH83778 – 94235 (2) – 20250416-013) ainsi qu'un montant maximal de 10 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité (dossier NCU29978 – 94235 (2) – 20250416-013).
- 2.-** Les municipalités du canton de Hemmingford et Sainte-Clotilde transmettent une résolution ayant pour titre « *Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement* ».
- 3.-** Les municipalités de Saint-Bruno-de-Guigues, Rémigny, Portneuf-sur-Mer, Paroisse Saint-Sacrement, de la Conception et Barraute transmettent une résolution ayant pour titre « *Dénonciation des coupures au programme emplois d'été Canada* ».
- 4.-** Madame Sabrina Girard, technicienne en droit, Ville de Saguenay, transmet les règlements VS-RU-2025-37, VS-RU-2025-46 ainsi que les projets de règlements ARP-297, ARP-298 et ARP-299

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.-** Messieurs Denis Desbiens et Serge Tremblay, pour le district 103, soit Ville de Saint-Honoré et les municipalités de Saint-David-de-Falardeau ainsi que Saint-Fulgence, sollicitent la Municipalité afin d'obtenir une subvention afin de préparer le 49^e congrès régional de l'ordre des Chevaliers de Colomb qui se tiendra à Saint-David-de-Falardeau au mois d'août prochain.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2025 pour cette demande.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu, Journées de la culture, MRC du Fjord-du-Saguenay, demande

C-2025-121

CONSIDÉRANT QU' une enveloppe est prévue dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu 2025, *Journées de la culture*, de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins désire présenter un projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay exige une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins a été présenté à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à fournir la part du milieu exigée par la Politique de soutien;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Coté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la Société de développement de l'Anse-aux-Foins à présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, via le Programme de soutien aux initiatives culturelles;

ET QUE monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer tous documents relatifs à cette demande ainsi qu'à la convention d'aide financière.

5.2 Projet du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies 2026-2036, 3^e génération, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, adoption

C-2025-122

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 8 de la *loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales et la régie intermunicipale en sécurité incendie qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, l'autorité régionale doit **procéder** à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique, en matière de sécurité incendie, décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « *Chaque municipalité et la régie intermunicipale concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier* »;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Fulgence adopte le projet de plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie 2026-2036, 3^e génération, de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

5.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, année 2025, modification

C-2025-123

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution C-2024-206 concernant l'adoption du calendrier des séances du conseil municipal, année 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier deux dates, soit celles d'octobre et de novembre;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MODIFIER les séances du conseil de la manière suivante :

- Le **mercredi 1^{er} octobre** au lieu du lundi 6 octobre;
- Le **lundi 10 novembre** au lieu du mardi 11 novembre;

ET QU' un avis public soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

5.4 Autopompe-citerne, les services conseils Ghyslain Robert, offre de service

C-2025-124

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté, par la résolution C-2025-110, de commencer les procédures pour l'achat d'une autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'être guidé dans cette démarche afin de bien établir les besoins et d'en optimiser son achat;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de « *Les services conseil Ghyslain Robert* » correspond aux attentes de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de service portant le numéro 2025-008 de « *Les services Ghyslain Robert* », datée du 7 juin 2025 et signée par monsieur Ghyslain Robert, consultant, pour un montant de 5 750 \$, plus taxes, incluant les frais de déplacement.

5.5 Projet de construction de la nouvelle caserne, Chiasson & Thomas arpenteurs-géomètres, offre de service

C-2025-125

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accepté, par la résolution C-2025-110, de commencer les procédures pour le projet de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à la firme Chiasson & Thomas, arpenteurs-géomètres, une offre de service pour le projet d'implantation ainsi que le certificat du projet de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de « *Chiasson & Thomas arpenteurs-géomètres* » correspond aux attentes de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre de service de « *Chiasson & Thomas, arpenteurs-géomètres* », datée du 22 juillet 2025 et signée par monsieur Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, pour un montant de 3 800 \$, plus taxes.

6.- RÈGLEMENTS :-

6.1 Règlement Omnibus municipal 2025-05 relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique applicables aux municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay

6.1.1 Adoption du règlement

C-2025-126

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'*Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec* la MRC du Fjord-du-Saguenay doit veiller à l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la paix, à l'ordre et à la sécurité publique des municipalités locales du territoire;

CONSIDÉRANT QU' au cours de l'année 2022, des irrégularités ont été constatées dans plusieurs règlements harmonisés des municipalités locales et qu'une révision de l'ensemble de ceux-ci devait être effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a recommandé, en 2023, la fusion des règlements municipaux harmonisés en un seul règlement omnibus devant être adopté par l'ensemble des municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement Omnibus devait fusionner les règlements harmonisés suivants :

- Règlement sur les nuisances (900), Règlements 00-144 et 09-178;
- Règlement concernant le stationnement, la circulation et la sécurité publique (901), Règlements 00-143, 2019-05 et 2014-11;
- Règlement ayant pour objet la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (902), Règlements 00-146 et 2014-07;
- Règlement concernant les systèmes d'alarme (903), Règlement 98-134;
- Règlement concernant le colportage (904), Règlement 98-133;
- Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau (905),), Règlement 00-141;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de fusionner les règlements municipaux harmonisés a été donné à la MRC et que la fusion des règlements a été effectuée au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement omnibus a été reçu une première fois pour commentaires le 21 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement omnibus a été présenté au comité de sécurité publique avec les commentaires des municipalités locales les 22 septembre et 21 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a statué sur l'ensemble du règlement omnibus et des commentaires formulés par les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique a recommandé l'adoption du règlement Omnibus lors de la rencontre du 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC recommande également l'adoption du règlement Omnibus via la résolution numéro C-25-01-11;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'avoir un règlement relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique et que celui-ci soit harmonisé avec l'ensemble des autres municipalités locales de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au dépôt, à la présentation du projet de règlement et à l'avis de motion lors de la séance du conseil du 7 juillet 2025, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 445 du Code municipal, une copie du règlement a été transmise à tous les conseillers, le 1^{er} juillet dernier et une copie du projet de règlement est disponible au public à la réception de la municipalité;

PAR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement Omnibus municipal numéro 2025-05 relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique applicables aux municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay dont la version originale se retrouve dans le livre officiel des règlements de la municipalité.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2025-127

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Belkin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	2 049.37 \$
Ass. des propriétaires des lacs Laurent et José,	21 026.84 \$
Ass. des propriétaires du lac Roger,	5 345.37 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	4 139.10 \$
B.B.G. Réfrigération Inc.,	974.99 \$
Bell Mobilité,	845.36 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	112.38 \$
Boutique Mont-Valin,	114.96 \$
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells,	222.49 \$
Centre du camion Procam,	3 645.10 \$
Communication Télésignal Inc.,	1 144.48 \$
Le Cybernaute,	458.06 \$
Devicom,	29.32 \$
Électricité Grimard,	1 499.54 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	1 552.17 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	2 897.33 \$
Environnement CA,	1 661.39 \$
Eurofins Environex,	971.54 \$
Everguard Fire Safety,	280.71 \$
Excavation Clément Tremblay,	2 083.92 \$
Excavation R & R Inc.,	13 629.14 \$
Fédération québécoise des municipalités,	190.18 \$
Ferme de l'Anse au Foin Enr.,	5 438.32 \$
Fonds de l'information foncière sur le territoire'	90.00 \$

Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	354.90 \$
Groupe Conseil Novo SST,	674.22 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	2 126.24 \$
Léo Goudreau & Fils,	919.80 \$
Les Maîtres d'œuvre (1993) Inc.,	30 937.63 \$
Location Sauvageau,	2 788.92 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	94 704.59 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord,	1 219.16 \$
Nutrinor – Quincaillerie,	158.89 \$
Petite caisse,	238.70 \$
Princess Auto,	272.10 \$
Les Produits sanitaires Lépine,	170.67 \$
Raymond Chabot Grant Thornton,	6 036.19 \$
Super Sagamie Plus,	2 830.04 \$
Serrurier Y.C. Fillion Inc.,	276.63 \$
Services d'éclairage R.M.,	379.42 \$
Servitrol 1994 Enr.,	3 046.68 \$
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.,	698.48 \$
Tetra Tech Q1 Inc.,	23 187.61 \$
Thibault & Associés,	1 255.24 \$
Zone Kubota,	1 217.93 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Ministre du revenu (08-07-2025),	22 742.78 \$
Receveur général du Canada (08-07-2025),	1 265.77 \$
Receveur général du Canada (08-07-2025),	7 807.17 \$
Financière Sun Life (08-07-2025),	6 330.79 \$
Fondation (08-07-2025),	384.60 \$
Desjardins Sécurité Financière (08-07-2025),	8 745.08 \$
Syndicat des employés syndiqués (08-07-2025),	754.90 \$
Visa Desjardins (17-07-2025),	291.43 \$
Bell Canada (22-07-2025),	307.35 \$
Hydro-Québec (22-07-2025),	25.24 \$
Hydro-Québec (22-07-2025),	1 269.55 \$
Vidéotron Ltée (22-07-2025),	164.34 \$
Hydro-Québec (24-07-2025),	609.05 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	34.74 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	146.97 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	375.18 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	2 059.82 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	866.18 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	273.47 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	207.48 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	298.17 \$
Hydro-Québec (28-07-2025),	1 560.41 \$
Société canadienne des postes (28-07-2025),	735.39 \$

8.- COMPTE RENDU DES COMITÉS :-

Monsieur Martin Morissette parle de la nouvelle vitesse de 40 km/h dans la côte du rang Saint-Louis. Également, il annonce qu'il se présente pour un nouveau mandat à titre de conseiller municipal au district numéro 6.

Messieurs Adrien Belkin et Henri-Paul Côté sont en réflexion en ce qui concerne un nouveau mandat.

Madame Sophie Desportes annonce qu'elle se présente pour un nouveau mandat à titre de conseillère municipale.

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré les employés municipaux afin de les remercier de leur support à la réalisation des 45 projets complétés.

De surcroît, il annonce qu'il ne sollicitera pas de mandat additionnel en tant que maire de la municipalité.

Il invite ceux et celles désireux de se présenter, comme maire ou conseiller, à venir le rencontrer le plus rapidement possible.

9.- VARIA :-

Aucun sujet

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Aucune question

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025, 19H30

Monsieur le Maire informe que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le **mardi 2 septembre prochain à 19h30.**

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2025-128

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de l'assemblée à 19h50.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Serge Lemyre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl

